



L'ONU : EBOLA ENTRE RSS ET SECURITE HUMAINE

Les nouveaux défis, autres que militaires, qui ont cours au plan mondial, avaient conduit à la déclaration adoptée au mois de janvier 1992 par le

Conseil de Sécurité de l'ONU, au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement, en ces termes :

“ La paix et la sécurité internationale ne découlent pas seulement de l'absence de guerre et de conflits armés. D'autres menaces de nature non-militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique. Il incombe à tous les membres des Nations Unies, agissant dans le cadre des organes appropriés, d'attacher la plus haute priorité à la solution de ces problèmes ”.

Le jeudi 18 septembre 2014, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la résolution S/RES/2177(2014) en réaction à la menace que constitue l'épidémie d'Ebola. La particularité de l'adoption de cette résolution, telle que perçue par le CRESED, est d'ériger cette épidémie au rang d'une très forte préoccupation mondiale et ce sur plusieurs plans qui intéressent la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et spécifiquement, la sécurité humaine qui en dérive, pas seulement sous l'angle de la métaphore de guerre même si elle est permanente. Désormais, de grandes endémies peuvent provoquer un large engagement de la communauté internationale, ce dont se félicite le CRESED pour un monde davantage en paix et sur la voie du développement.

EBOLA, une menace à la paix et à la sécurité internationales

Il faut retourner aux années 2000 et 2011, pour voir une mobilisation quasi identique de l'ONU et ce, face à la menace du virus du SIDA. Seule une menace à la paix et à la sécurité internationales est en mesure de mobiliser 134 co-auteurs, là où la communauté internationale continue de se déchirer devant le drame languissant qui se déroule depuis en Syrie, entre autres : EBOLA en Afrique de l'Ouest, en partie (principalement au Libéria, en Sierra Léone et en Guinée), a réussi à fédérer tant de nations pourtant pas toujours enclines à se mettre ensemble, pour conjurer bien d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales à travers le monde. La mutation de la sécurité des régimes à la sécurité des individus est incontestable mais elle commande fortement aux Etats de s'occuper de leurs populations, de leurs emplois, habitats, environnement, santé, revenus... bref de leur bien-être... autant de préoccupations qui sont de véritables bombes à retardement. Avec une projection de 1 million de victimes au début de l'année 2015, EBOLA est une vraie menace à la paix et à la sécurité internationales, avec son corollaire de pertes d'emplois, de menace aux activités du commerce et de l'industrie, de l'état de dilution de l'économie, de limitations drastiques à la liberté d'aller et de venir voire de fermetures de frontières... autant de menaces à l'espèce humaine à même de provoquer des soulèvements de populations frappées d'infamie.

Pour cause, le Conseil de sécurité a décidé que la progression sans précédent de l'épidémie d'Ebola en Afrique représente une menace pour la paix et la sécurité internationales ». Jusqu'à

présent ; l'attention était focalisée, dans le cadre du chapitre VII, sur des menaces pour la paix et la sécurité internationales qui ont pour nom : l'agression, les coups d'Etat et rebellions armées, le génocide, le terrorisme ; la drogue, la criminalité transfrontalière, les processus électoraux confisqués et mal conduits...EBOLA vient à son heure et le CRESED souhaite que sous l'angle de la sécurité humaine, la lutte ainsi lancée puisse permettre d'asseoir les mesures de sécurité sanitaire pour mettre les populations ouest-africaines voire africaines et du monde entier à l'abri de la peur que suscite cette maladie.

Enfin, une mobilisation décrétée

Le CRESED se félicite de voir un si haut niveau de mobilisation à travers l'adoption de la résolution S/RES/2177(2014), forte de 134 co-auteurs, adoptée à l'unanimité, pour combattre l'épidémie considérée comme la plus grave jamais connue au monde. Cette résolution appelle à des réponses urgentes de la part du Secrétaire général de l'ONU... Point n'est besoin de continuer la léthargie pour se rendre compte que l'ONU a « mis le paquet ». Il aurait été loisible qu'à l'image de la concertation des Etats de l'Union du fleuve Mano, que la CEDEAO et surtout l'Union Africaine décident, résolument, de s'attaquer aussi à cette épidémie, par des politiques et moyens conséquents, comme ce fut le cas au Libéria dès 1990 et en Sierra Leone dès 1998 avec les troupes ECOMOG.

On a souvenance que les coalitions entre nations se forment en général dans un souci d'efficacité et de partage des coûts et des responsabilités (Coalition contre l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990-1991, coalition internationale contre le terrorisme en 2001 et « coalition of the willing » pour mener l'intervention militaire en Irak en 2003 et aujourd'hui celle contre l'Etat Islamique en Irak et au Levant...). Dès lors, il faut saluer la grande coalition qui naîtra de la résolution S/RES/2177(2014) afin que face à EBOLA, la sécurité de tous soit assurée par tous. Cette coalition est plus qu'une nécessité, par delà toute dénonciation du droit d'ingérence dont les pays africains sont coutumiers et surtout pour donner un sens à la Responsabilité de Protéger qui fait obligation d'intervenir dans les pays où les populations civiles sont dans un désarroi profond.

L'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) et ses objectifs, valeurs et principes de paix et de sécurité, ainsi que les mécanismes de la CEDEAO, gagneraient à être actualisés, maintenant et plus que jamais, ne serait-ce qu'en vertu du principe de subsidiarité.

Des moyens de lutte plus généreux

Dans la résolution sus visée, il est fait état de ce que la communauté internationale doit décupler les moyens, soit « *20 fois plus forte qu'elle ne l'est en ce moment* », pour stopper la *progression exponentielle de* la fièvre hémorragique EBOLA qui a fait, à ce jour, quelques 2 900 morts en Afrique de l'Ouest sur environ 5 500 cas. Des moyens institutionnels sont requis de la part du système Onusien (OMS, PAM...), outre le bilatéralisme de la France, des USA, de la Chine, de Cuba et autres auxquels le CRESED convie un parterre de pays et institutions africaines (UA, CEDEAO, Afrique du Sud, Guinée-Equatoriale ...).

Il convient de saluer celles des partenaires qui, comme la BAD, se sont réappropriés assez tôt cette exigence de toute RSS, un financement consistant et durable, sous peine de revoir le mal, la pandémie revenir, au galop. Il a été décidé par ailleurs la création d'une mission des Nations Unies pour la réponse d'urgence à Ebola (UNMEER). Cela n'est pas sans

rappeler le Comité des Chefs d'Etat-major dans le cadre du mécanisme de sécurité collective (Chapitre VII de la Charte de l'ONU). Puisse la coopération régionale jouer plus activement, à l'initiative essentielle des Etats africains.

Lors de l'opération "Aube de l'odyssée" déclenchée par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis pour faire cesser les violences du régime de Khadafi contre les populations civiles libyennes, l'adoption de la résolution 1973 a été déterminante pour l'atteinte des résultats. La responsabilité de protéger dont la prise en compte fut déterminante quant aux résultats finaux, est encore indirectement invoquée en contexte EBOLA : l'aménagement de couloirs économiques et sanitaires, par la solidarité des voisins immédiats des pays affectés et de tous, permettra de venir à bout du défaitisme ambiant dans le traitement actuel de cette épidémie. Pour la sécurité humaine de tous, pour une sécurité au service des populations, l'aménagement de couloirs est plus qu'une nécessité rapportée au cas d'EBOLA.

Au-delà des Nations Unies, les pays africains doivent aussi prendre leurs responsabilités en adoptant des actions concertées et urgentes qui vont au-delà des réunions répétées et qui se manifestent sur le terrain par un constat de recul de la menace de l'épidémie EBOLA car la sécurité et le développement des populations en dépendent.

Centre de Recherches et d'Etudes sur la Sécurité et le Développement (CRESED)

E-mail : info@cresed.org

Web : www.cresed.org